

Décision DB 2023-062

Plan de financement Natura 2000 – Année 2023

Le 6 juillet 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 5 juillet 2023, s'est réuni à Quillan, au siège de la communauté de communes.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIE

EXCUSES : Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA et Mohammed EL HABCHI.

La Communauté de communes des Pyrénées audoises assure l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 suivants :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Pays de sault »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Bassin du Rebenty »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aiguette »

La Communauté de communes des Pyrénées audoises, avec l'aide de prestataires externes, souhaite reconduire sa demande de soutien pour le programme d'animation Natura 2000 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

	Montant HT	Montant TTC
Prestations de services	78 596 €	83 550,70 €
Dépenses de rémunération	42 264,10 €	42 264,10 €
Frais de mission	2 113,21 €	2 113,21 €
Frais indirects : 15% des dépenses de rémunération	6 339,62 €	6 339,62 €
TOTAL PROJET	129 312,93 €	134 266,93 €

Le plan de financement, en euros, est le suivant

	En %	Montant TTC en euros :
REGION OCCITANIE	20 %	26 853,39 €
UE (FEADER)	80 %	107 413,54 €
TOTAL PROJET	100 %	134 266,93 €

Pour mémoire, montant du programme 2023 : 134 266,93 € TTC

Actions principales du programme 2023 :

1. Mise en œuvre de la contractualisation :

→ Montage du contrat forestier « **développement de bois sénescents** », porté par le Syndicat forestier de Counozouls sur la commune de Counozouls. L'objectif est de délimiter des îlots de sénescence où aucune intervention ne sera faite. La durée du contrat est de 5 ans mais l'engagement porte sur une durée de 30 ans. Dépôt prévu en 2024 (les barèmes d'indemnisation régionaux sont en cours de réalisation).

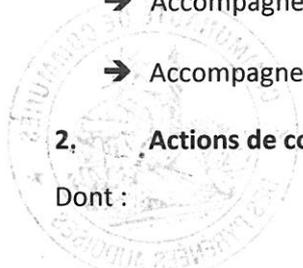
→ **Lancement du PAEC 2023 - 2027.** Organisation de réunions d'informations à destination, sélection des candidatures, élaboration des dossiers, élaboration et rédaction des diagnostics agroenvironnementaux (volets pastoral et environnemental), rédaction des plans de gestion pastoraux, réunions de concertation et gestion administrative du projet.

→ Accompagnement des acteurs à l'adhésion à la Charte Natura 2000.

→ Accompagnement et recherche de bénéficiaire de contrats Natura 2000 NINI.

2. Actions de communication, sensibilisation :

Dont :



- La diffusion sur le territoire de l'**exposition** : « La biodiversité des sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises ». Animations natures Natura 2000 lors d'évènements du territoire (C villages...).

-Elaboration et diffusion d'une lettre d'information annuelle orientée sur le PAEC.

-6 animations tout public : sorties nature, conférences. Elaboration d'un programme de sorties.

-Réalisation d'un **panneau d'information et de sensibilisation** au sujet de la forêt de Lapazeuil et de sa biodiversité au Col de Jau.

3. Suivi de la mise en œuvre des DOCOB :

- **Suivi des espèces aquatiques** de la directive habitat sur le Bassin du Rebenty et sur la Haute-Vallée de l'Aude : passages sur 10 stations de 150m linéaire sur le Rébenty / passages sur 8 stations de 150m linéaire sur l'Aude et l'Aiguette / pose et relevé de tunnels à fèces afin de détecter le desman des Pyrénées / 10 analyses génétiques de fèces afin d'individualiser les desman (estimer le nombre de desman sur le Rébenty).

Inventaire papillons de jours (manque de données sur ces espèces) sur la ZSC Haute-Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette. Lien avec la nouvelle campagne de MAEC (à refaire au terme des 5 années de contrats pour évaluer l'efficacité du dispositif sur les papillons de jour).

- **Suivi ornithologique : Aigle botté.** Suivi mutualisé avec le PNR Corbières-Fenouillèdes. Suivi du cantonnement et de l'élevage des jeunes.
- **Suivi post-contrat perchoirs à rapaces.** Suivi en lien avec le contrat NINI « Perchoirs à rapaces ». Estimer la fréquentation des perchoirs par les oiseaux.
- **Suivi post-contrat visualisation des clôtures dangereuses pour l'avifaune.** Elaboration d'un protocole et passages permettant de détecter les « points » à améliorer pour la visualisation des clôtures.
- **Suivis des espèces et habitats ciblés par le contrat NINI de restauration de milieux agropastoraux (commune de La Fajolle)**

4. Mise à jour des DOCOBs :

Actualisation de l'aire de répartition de la Chouette de tengmalm et détection du Pic mar.

5. Veille environnementale :

Dont l'**information et le conseil aux porteurs de projets** dans le cadre de l'Evaluation des incidences Natura 2000. Elaboration d'un porté à connaissance.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la DC 2020-047 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	5	Suffrages exprimés	5
Retraits avant vote	0	Pour	5
Abstentions	0	Contre	0

- **APPROUVE les conclusions du rapport.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Maire de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 20/07/23
- ❖ et de sa publication le 20/07/23